

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 10 décembre 2021 à Beauraing

Conformément à l' article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d' affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 19 NOVEMBRE 2021

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 19 novembre 2021.

2. DOTATIONS COMMUNALES 2022 – RÉPARTITION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la répartition des dotations communales 2022 sur base du même pourcentage de répartition fixé par le Gouverneur pour 2015 (voir tableau repris ci-dessous) lui-même résultant du calcul basé sur les différentes variables précisées dans son arrêté du 12/12/2014 ; La durée de validité de la présente décision est limitée à l'année civile 2022.

3. BUDGET 2022 – APPROBATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2022 de la Zone de Secours DINAPHI, par 16 votes POUR représentant 53,84 % des dotations communales et provinciales, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

4. MP ACHAT 3 DRONES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-073 et le montant estimé du marché "Achat de trois drones et accessoires", qui s'élève à € 12.396,70 hors TVA ou € 15.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit en modification au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

5. MP FORMATION POUR PILOTAGE DE DRONES - CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-075 et le montant estimé du marché "Inscriptions formation drones", qui s'élève à € 15.702,48 hors TVA ou € 19.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit en modification au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

6. MP ACHAT 3 BATEAUX LÉGERS GONFLABLES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-077 et le montant estimé du marché « Achat de 3 ensembles de bateaux légers gonflables », qui s'élève à € 11.570,25 hors TVA ou € 14.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

7. MP ACHAT VÉHICULE 4x4 – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2021-078 et le montant estimé du marché "Achat d'un véhicule 4x4 type pick-up double cabine", qui s'élève à € 49.586,78 hors TVA ou € 60.000,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/743-52 et prévu au budget de l'exercice suivant.

8. MP ACHAT GERBEUR – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-076 et le montant estimé du marché "Achat d'un gerbeur électrique", qui s'élève à € 5.371,90 hors TVA ou € 6.500,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

9. MP ACHAT 2 ONDULEURS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-068 et le montant estimé du marché "Achat de deux onduleurs", qui s'élève à € 495,87 hors TVA ou € 600,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

10. MP ACHAT FIREWALL – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-069 et le montant estimé du marché "Achat d'un firewall", qui s'élève à € 1.652,89 hors TVA ou € 2.000,00, 21%

TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

11. MP ACHAT 2 LICENCES SQL – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2021-074 et le montant estimé du marché "Achat de deux licences serveur de base de données", qui s'élève à € 7.400,00 hors TVA ou € 8.954,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

12. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – FIN DE CARRIÈRE – MODIFICATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver les conditions d'octroi d'un aménagement de fin de carrière aux membres du personnel opérationnel volontaire ; La présente décision entrera en vigueur le premier jour du mois qui suit l'approbation par l'autorité de tutelle.

13. PERSONNEL ADMINISTRATIF – COACH SPORTIF – VACANCE D'EMPLOI

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer vacant au 1^{er} janvier 2022 un emploi de coach sportif, grade B1, à pourvoir par recrutement ; De marquer son accord sur le profil de fonction de coach sportif ; De lancer dès que possible l'appel à candidatures.

14. CONGÉS DU COMMANDANT – INFORMATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre bonne note que le Commandant de zone sera en congés annuels du 3 au 7 janvier 2022 inclus et qu'il sera remplacé par le Capitaine Marc LEONARD.

14A. DÉCISION DE TUTELLE - MODIFICATION BUDGÉTAIRE 1/2021

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province du 26 novembre 2021 approuvant la modification budgétaire n° 1/2021 de la zone de secours DNAPHI.

14B. INTERPELLATION DU COMMANDANT CONCERNANT LE DÉPUTÉ PROVINCIAL

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'interpeller officiellement le Gouverneur de la Province de Namur concernant les agissements dans la presse et sur les réseaux sociaux du Député provincial sur l'organisation opérationnelle de la zone DINAPHI.

A huis clos

15. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – MAJOR PROFESSIONNEL – PROLONGATION RÉAFFECTATION PROVISOIRE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de réaffecter temporairement un Major professionnel dans des tâches administratives au sein du service Prévention, conformément au descriptif de fonction de l'annexe 27 de l'arrêté ministériel du 8 octobre 2016, pour une nouvelle période de 3 mois à partir du 23 novembre 2021.

16. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE – NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de nommer à titre effectif un sapeur-pompier volontaire pour une durée de 6 ans, à la date du 9 décembre 2021.

17. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SECOURISTE-AMBULANCIER NON-POMPIER VOLONTAIRE – NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, une ambulancière non-pompier volontaire à la date du 25 novembre 2021.

18. COMPOSITION DU COLLÈGE - DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COLLÈGE – ÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte de la démission de Madame Nathalie DEMANET en tant que membre du Collège de zone ; De procéder au scrutin secret à l'élection d'un nouveau membre du Collège de zone ; De désigner Madame Corine MULLENS, Bourgmestre f.f. de Rochefort, comme membre du Collège de zone à partir du 11 décembre 2021.

19. ENGAGEMENT DE SECOURISTES-AMBULANCIERS VOLONTAIRES – MODIFICATION DATE ENTRÉE EN SERVICE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de fixer l'entrée en service de quatre secouristes-ambulanciers volontaires au 1^{er} mars 2022 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare le candidat apte à la fonction.

La Secrétaire de Zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

